



BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 1/2009

DELIBERATIONS DU BUREAU DU 14 Février 2009

1. PROGRAMME 2009 TAXE DEPARTEMENTALE 1^{ERE} TRANCHE :

Sur le **réseau de distribution** : 1 217 500 HT de travaux pour une subvention Conseil Général 487 000€, SIEGA de 713 100€, renforcement, enfouissement sécurisation.

Sur le **réseau d'éclairage public** : 154 790€ HT de travaux, subvention du Conseil Général 9 200€, et SIEGA 136 390€.

2. CONTRAT D'AMENAGEMENT DE BOURG (CCAB) :

Avenant 2 pour CHOUVIGNY : Annulation d'actions : dépense totale du programme désormais 296 236,92, au lieu de 993 628€.

Avenant 1 pour LE VERNET : Modification du programme initial montant désormais de 801 811€ (au lieu de 837 084€, subvention CG totale de 240 544€ et SIEGA de 7 260€ sur l'éclairage public.

Avenant 1 pour MONTEIGNET SUR L'ANDELOT : Diminution du programme initial par l'annulation d'actions, montant du programme 195 729,79€ (au lieu de 768 872 initialement prévu), subvention Conseil Général 58 718,94€

Avenant 1 pour MONTMARAULT : Modification du programme initial dont le montant prévisionnel de 3 160 000€ HT reste inchangé, aide du CG 948 000€, montant inchangé.

Contrat N° 1 CHANTELLE : Dépense prévisionnelle globale du contrat : 1 407 742€ HT. Enfouissement de réseau à la charge du SIEGA 132 500€, programme Eclairage public 150 086€, subvention SIEGA 55 084€.

DELIBERATIONS DU COMITE DU 2 MARS 2009

1. COMPLEMENT AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 :

Participer au plan de relance afin de donner du travail aux entreprises.

Les financements du syndicat sont en hausse cette année : FACE + 2%, redevance d'investissement + 20%.

L'effort d'investissement portera en éclairage public sur le remplacement des candélabres **boules** et la rénovation de **commandes**....

En réseaux : accélération des programmes de **sécurisation fils nus**, d'**enfouissements** de réseaux et de **renforcements** des réseaux en chutes de tension.

Les dépenses d'investissement inscrites aux budgets 2009 soit **20,397M€** seront donc supérieures à la moyenne réalisée de 2004 à 2007 : **16,437M€**.

La convention pour l'anticipation du FCTVA 2010 pourra être signée avec M. le Préfet.

Et c'est environ 750 000€ qui seront perçus en plus cette année. De surcroît si l'engagement est tenu la mesure d'anticipation sera définitivement acquise.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008

3. BUDGETS 2009

4. ACTUALISATION DES COTISATIONS DES COMMUNES ET PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX

Voir tableau sur site www.siega.fr

5. REPARTITION DE LA DETTE PAR COMMUNE :

La répartition de la dette nouvelle depuis 2006 est faite au prorata des travaux réalisés pour chaque commune.

Cette répartition n'est pas faite tous les ans, mais tous les 3 ans le montant de l'emprunt réalisé est ainsi lissé sur 3 ans (moyenne d'environ 1,5M€ par an).

6. ETALEMENT DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

L'étalement des contributions pourra se faire sur 5 ans ou 15 ans.

Le SIEGA alignera le montant de l'emprunt « Communes » sur le montant étalé et l'amortira sur la même durée et appliquera donc le taux d'intérêt du dernier emprunt contracté.

S'agissant d'une dépense obligatoire pour les communes adhérentes, l'accord de la commune pour le devis des travaux demandés, constituera l'origine de la dépense obligatoire.

Chaque année en septembre-octobre un message électronique sera envoyé aux communes pour les informer du montant de leur contribution sur travaux pour l'année suivante. Un courrier de confirmation sera envoyé dans la foulée.

7. CONVENTION FCTVA AVEC L'ETAT :

Pour l'anticipation du versement du FCTVA 2010 en 2009.

8. AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2009 ET BILAN 2008 :

La réalisation d'un programme (année) de travaux se fait sur 2 ans, l'autorisation de programme permet d'engager un montant maximum de travaux sur une année et de prévoir les crédits de paiement sur 2 années.

Pour 2009 ce montant est de : Electrification 14 000 000€, Eclairage Public : 6 000 000€, Télécommunications : 900 000€.

9. CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI EN FORMATION EN ALTERNANCE, NIVEAU LICENCE PROFESSIONNELLE :

En vue de former l'agent qui remplacera un ingénieur faisant valoir ses droits à la retraite en 2011.

Formation à l'Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Energie (ISFME).
Salaire de 25% à 53% du SMIC, selon l'âge de l'agent recruté sur contrat-type d'apprentissage.
Exonération des contributions sécurité sociale excepté pour les accidents du travail.

10. MODULATION D'UNE PARTIE DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE :

A la demande de la préfecture, le coefficient géographique 0.95 doit être appliqué à l'indemnité spécifique de service, d'où une diminution pour les bénéficiaires. Ce coefficient est sensé réguler les demandes de mutation sur le territoire national.

11. CONVENTION PHOTOVOLTAÏQUE :

La première convention avec BELLENAVES est arrêtée :

Durée d'exploitation de la toiture photovoltaïque : 20 ans identique à celle du au contrat de vente de l'électricité produite à EDF,

Redevance d'exploitation versée au SIESS par le syndicat : 5% du résultat net annuel.

Deux autres sont en préparation avec LE DONJON (120 000€) et COSNE D'ALLIER (100 000€), pour lesquels le principe d'installation, d'exploitation et le groupement de commande sont proposés.

12. PROPOSITION DE MANDAT POUR LE PRESIDENT ET LES VICE PRESIDENTS POUR LA RECHERCHE DE NOUVEAUX LOCAUX OU TERRAINS A CONSTRUIRE :

Les locaux loués actuellement au crédit agricole sont onéreux : à l'année, 57 000€ de loyer, 30 000€ de charges.

Le bâtiment rue de la comédie appartenant au SIEGA et devenu trop exigü est loué 2 000€ par mois pour une valeur estimée par les domaines à 190 000€. Le placement est rentable. Le bâtiment sera donc conservé.

Il serait plus judicieux d'acheter des locaux ou de faire construire : un prêt de 600 000€ amorti sur 15 ans, à taux fixe 5% reviendrait à 57 806€ par an.

Un mandat est donné au président, à la Vice Présidente et aux Vice Présidents pour faire des recherches de locaux ou terrains à construire.

Toutes les délibérations et annexes sont consultables sur le site du SIEGA : siega.fr - rubrique Recherche délibérations.
